BULLETIN MUNICIPAL DE CONDAT

JUILLET 2020

Chemin de Meydat à Echaffoy

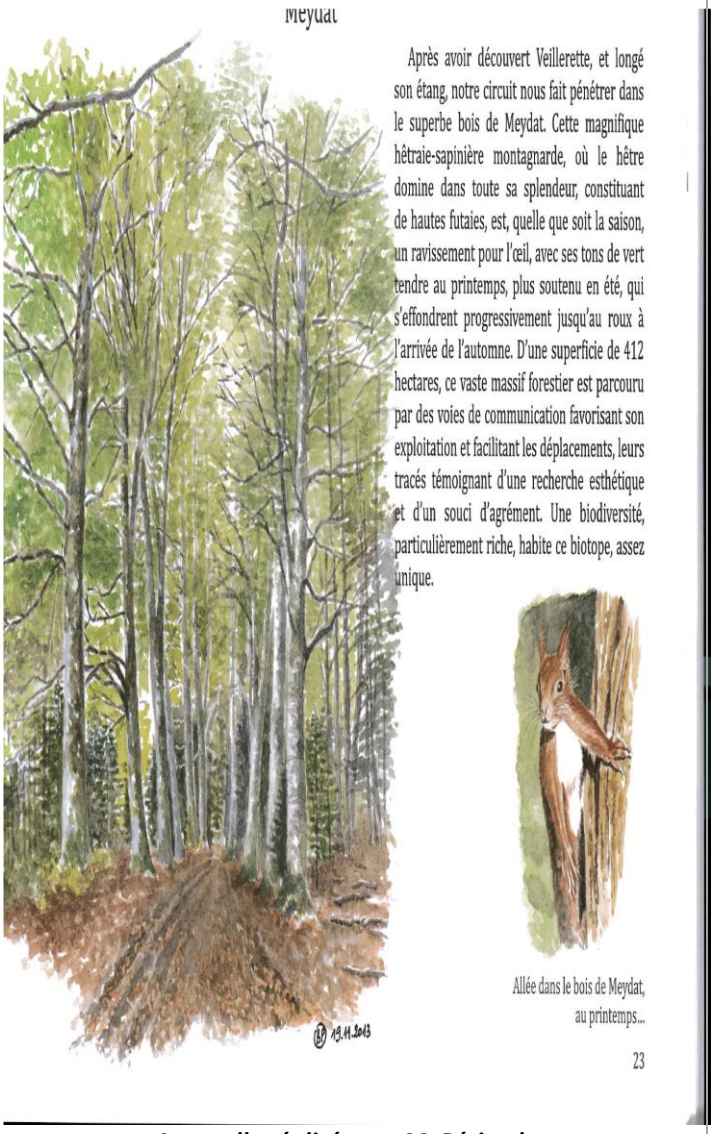

Aquarelle réalisée par M. Périssel

(Extrait du livre « Balade dans la commune de Condat-lès-Montboissier » disponible en Mairie)

MAIRIE
10 place de la Mairie
63490 CONDAT LES MONTBOISSIER
Tel :
04.73.72.10.19
Mail :
condat-les-montboissier.mairie@wanadoo.fr
Web :
http://condat-les-montboissier.fr/

Dans ce numéro :

*Décisions -Réalisations 2020-Commissions-Délégués……**page 2***
*Ca se passe chez nous……**page 8***
*Bon à savoir……**page 10***

LE MOT DU MAIRE

Chers condatoises et condatois,

Le 15 mars, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. Au lendemain de cette élection, la crise sanitaire du COVID-19 nous a frappé de plein fouet. Dominique Giron a assuré la mise en place des consignes de confinement et déconfinement, jusqu'au 28 mai.

A partir de cette date, la nouvelle équipe municipale qui s'est engagée à pérenniser les actions déjà entreprises, s'est mise au travail très rapidement puisque plusieurs dossiers étaient en cours. Vous trouverez quelques détails dans ce bulletin.

Vous pourrez lire aussi, quelques projets d'animations pour cette période estivale, qui nous l'espérons, pourront avoir lieu, vous ravir et vous divertir.

Sans oublier les gestes barrières à respecter, nous vous souhaitons un bel été et bonne lecture !

Corinne DELAIR

DECISIONS - REALISATIONS 2020

En Février, sous la présidence de Dominique GIRON, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

« Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales à compter de 2020 à savoir :

TAXES	**Taux**
Taxe d'habitation	**7.50 %**
Taxe foncière (bâti)	**12 %**
Taxe foncière (non bâti)	**55 %**

CONSTRUCTION D'UN GARAGE PREAU OUVERT- EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal a retenu pour ces travaux :

- l'entreprise BTP du Livradois - Ambert pour un montant HT de 34 070.22 € pour le lot Gros œuvre Terrassement VRD ;
- l'entreprise VIALLARD pour un montant HT de 10 860.40 € (variante) pour le lot Charpente couverture métallique zinguerie ;
- l'entreprise BOUCHARD LECLERC – St Laurent Chabreuges pour un montant HT de 28 892.43 € (variante) pour le lot Bardage charpente couverture tuiles zinguerie ;
- l'entreprise COUFFIGNAL - Gignat pour un montant HT de 3 262 € pour le lot Electricité ;

Les travaux commencent au mois de juillet avec l'entreprise BTP du Livradois pour les travaux de terrassement.

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE NEUVE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une épareuse neuve (faucheuse-débroussailleuse) de marque KUHN et accepte le devis de l'entreprise Marchadier d'Issoire pour un montant HT de 19 500 € suite à la reprise de l'ancienne épareuse Macconnel pour un montant HT de 6 500 €.

Cette épareuse a été livrée fin juin.

MISE A JOUR DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La mise à jour de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif du bourg a été confié au bureau d'études C2EA société mandataire du groupement d'entreprises C2EA et Somival pour un montant total HT de 20 207 €.

Cette mission sera subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental.

***N.B.** : l'intervention sur le terrain par les équipes du bureau d'études pour la reconnaissance des réseaux se fera probablement au cours de l'été. Une campagne de mesures de débit en continu pendant 3 semaines doit avoir lieu ainsi qu'une inspection nocturne pour sectoriser les tronçons drainants.*

REFECTION DES SOLS DU PREAU

En février, le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise Cartech d'Ambert pour un montant HT de 4 272.05 € afin de refaire les sols du préau abritant la bibliothèque en installant du lino. Travaux effectués en mai 2020.

ELARGISSEMENT DE LA RUE DES MESANGES – CONSTRUCTION DE MURS DE DELIMITATION

En février, le Conseil Municipal a décidé que l'élargissement de la rue des Mésanges nécessite la construction de murs de clôture en pierres le long du chemin délimitant les parcelles de M. Courtine Georges, M. Branche Denis et Mme Chaintreau Monique.

Il a accepté le devis de M. Duragnon Christian, entreprise de maçonnerie de Condat pour un montant HT de 11 700 €.

Ces travaux ont commencé.

CIMETIERE - STABILISATION DES ALLEES

Après les travaux d'assainissement du terrain du cimetière, il est nécessaire d'effectuer une stabilisation des allées pour améliorer la circulation.

En février, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le devis de M. Duragnon Christian, entreprise de maçonnerie de Condat pour un montant HT de 8 650 €.

Le Conseil Municipal nouvellement élu a pris les décisions suivantes :

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

« Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles ; il s'agit de :

- POMEL David, conseiller municipal
- VAUTRIN Christelle, conseillère municipale
- BOULET Sarah, conseillère municipale

Ont été désignés parmi les parents d'élèves :

- CHARTOIRE Christelle

- DAUBERTE Pierre

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

« **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ; il s'agit de :**

- SICARD Patrick, conseiller municipal
- VAUTRIN Christelle, conseiller municipal
- GRUYELLE Pierre, conseiller municipal
- BOULET Sarah, conseiller municipal

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

« **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent ;** avec Madame le Maire DELAIR Corinne, présidente de droit, **il s'agit de :**

TITULAIRES :
- DURAGNON Christian, 1er adjoint
- RIGOULET Denis, 2ème adjoint
- GRUYELLE Pierre, conseiller municipal

SUPPLEANTS :
- SICARD Patrick, conseiller municipal
- MIALON Gabriel, conseiller municipal
- NEFF Armand, conseiller municipal

NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES TRAVAUX

« **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la nomination des membres de la Commission communale des travaux ;** avec Madame le Maire DELAIR Corinne, présidente de droit, **il s'agit de :**

TITULAIRES :
- DURAGNON Christian, 1er adjoint
- RIGOULET Denis, 2ème adjoint
- MIALON Gabriel, conseiller municipal

SUPPLEANTS :
- SICARD Patrick, conseiller municipal
- REDON Norbert, conseiller municipal
- NEFF Armand, conseiller municipal

NOMINATION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE

« **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la nomination des membres de la Commission d'aménagement et de gestion de l'espace ; il s'agit de :**

- DURAGNON Christian, 1er adjoint
- POMEL David, conseiller municipal
- BOULET Sarah, conseillère municipale
- GRUYELLE Pierre, conseillère municipale

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

« Madame le Maire informe l'assemblée que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs et d'assurer la régularité de la liste électorale, est composée d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Cette commission est nommée pour trois ans et à chaque renouvellement du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle dans l'ordre du tableau ; il s'agit de :

- POMEL David, conseiller municipal, titulaire
- GRUYELLE Pierre, conseiller municipal, suppléant

Seront proposées au Sous-Préfet et au Président du Tribunal de Grande instance les mêmes personnes qu'en 2019 ; à savoir :

- ROUVET Pascale, déléguée titulaire de l'Administration
- ESTEVE Micheline, déléguée suppléante de l'Administration
- RIGOULET Christelle, déléguée titulaire du Tribunal de Grande Instance
- SCANZIO Céline, déléguée suppléante du Tribunal de Grande Instance

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

« **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la désignation des membres de la Commission communale d'aménagement foncier.**

Au titre de la représentation municipale, il s'agit de :

TITULAIRES :

- DELAIR Corinne, Maire - Mairie - 63490 Condat lès Montboissier
- MIALON Gabriel, conseiller municipal – 32 Les Logis - 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANT :

- REDON Norbert, conseiller municipal- 5 Chantagrelle - 63490 Condat lès Montboissier

Au titre des propriétaires de biens fonciers non bâtis, il s'agit de :

TITULAIRES :

- LAROCHE Bernard – 6 Le Bouchet - 63490 Condat lès Montboissier
- BARD Jean-Paul – 19 route d'Echandelys - 63490 Condat lès Montboissier
- ESTEVE Micheline – 14 rue de l'Etoile - Montmorin - 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANTS :

- VIALLARD Pascal – 10 Les Logis - 63490 Condat lès Montboissier
- LAROCHE Pierre – 1 La Chassagne - 63490 Condat lès Montboissier

Au titre des propriétaires forestiers, il s'agit de :

TITULAIRES :

- COURTINE Sébastien – 1 route de Sauxillanges - 63490 Condat lès Montboissier
- GIRON Michel – 13 Pissis - 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANTS :

- HIBERTY Denis – 22 rue des Roses – Les Epines - 63490 Condat lès Montboissier
- MICHY Jean-Pierre – 3 Le Puy Chabrol - 63490 Condat lès Montboissier

NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

« **Madame le Maire signale au Conseil Municipal nouvellement élu qu'il est nécessaire de dresser la liste des contribuables susceptibles de faire partie de la Commission communale des impôts directs** dont le Maire sera présidente de droit.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a donc désigné comme TITULAIRES :

- RIGOULET Denis, 2ème adjoint, agriculteur, « 1 Les Logis Bas » 63490 Condat lès Montboissier,
- REDON Norbert, conseiller municipal, enseignant, « 5 Chantagrelle » 63490 Condat lès Montboissier,
- GRUYELLE Pierre, conseiller municipal, cadre commercial, « 1 Boude » 63490 Condat lès Montboissier,
- COURTINE Georges, débardeur retraité, propriétaire de bois, « 5 place de la Mairie » 63490 Condat lès Montboissier,
- RIGOULET Pierre, agriculteur retraité, propriétaire de bois, « 20 Les Logis » 63490 Condat lès Montboissier,
- SERINDAT Rémy, agriculteur retraité, « 7 La Michinie » 63490 Condat lès Montboissier
- POMEL Pierre, responsable maintenance, « Bel Air » 63580 Saint Genès la Tourette,
- ESTEVE Jean-Michel, agriculteur, « 14 rue de l'Etoile - Montmorin » 63490 Condat lès Montboissier
- MONERY Chantal, agricultrice, « 10 Echaffoy » 63490 Condat lès Montboissier,
- LAROCHE Bernard, agriculteur, « 6 Le Bouchet » 63490 Condat lès Montboissier
- GILBERT Sébastien, agriculteur, « La Forie » 63580 Saint Genès la Tourette,

Comme SUPPLEANTS :

- GRENIER Marie-Noëlle, sans profession, « 7 route de Saint Genès » 63490 Condat lès Montboissier
- CHAMPEIL Denis, ouvrier d'usine retraité, « 11 route d'Echandelys » 63490 Condat lès Montboissier,
- DARTEYRE Roger, menuisier, « 1 Genette » 63490 Condat lès Montboissier,
- VIALLARD Christiane, chef d'entreprise, « 10 Les Logis » 63490 Condat lès Montboissier,
- HIBERTY Sylvain, agriculteur, propriétaire de bois, « 16 rue des Roses - Les Epines » 63490 Condat lès Montboissier
- SCANZIO Matthieu, employé agricole, « 17 rue de la Fontaine - Le Sopt » 63490 Condat lès Montboissier

- GRENIER Alain, menuisier, « 9 Genette » 63490 Condat lès Montboissier
- LAROCHE Pierre, agriculteur, « 1 La Chassagne » 63490 Condat lès Montboissier
- ESTEVE Micheline, agricultrice, « 14 rue de l'Etoile - Montmorin » 63490 Condat lès Montboissier,
- COUDEYRAS Pascale, animatrice jeunesse, « 11 Le Puy Chabrol » 63490 Condat lès Montboissier,
- GILBERT Serge, agriculteur, « La Forie » 63580 Saint Genès la Tourette.
- BORY Alain, agriculteur, « Le Chassaing » 63580 Saint Genès la Tourette.

***N.B.** : L'administrateur général des Finances Publiques a désigné comme membre de la Commission communale des impôts directs les personnes suivantes, comme titulaires : Denis Rigoulet, Norbert Redon, Pierre Gruyelle, Georges Courtine, Pierre Rigoulet, Chantal Monery et comme suppléants : Marie-Noëlle Grenier, Denis Champeil, Roger Darteyre, Christiane Viallard, Sylvain Hiberty, Mathieu Scanzio.*

DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ

« Considérant que la commune est adhérente au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez, **après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné pour représenter la commune auprès du Parc Naturel Régional du Livradois Forez :**

DELEGUEE TITULAIRE :

- VAUTRIN Christelle, conseillère municipale – 14 rue du Grand Champ - Montmorin – 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANT :

- NEFF Armand, conseiller municipal – 10 Genette - 63490 Condat lès Montboissier

DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'AMBERT

« Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, **après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert (S.I.E.) :**

DELEGUE TITULAIRE :

- DURAGNON Christian, 1er adjoint – 13 route d'Echandelys - 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANTE :

- BOULET Sarah, conseillère municipale – 7 Veillerette - 63490 Condat lès Montboissier

DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE

« Considérant que la commune a adhéré en date du 3 mai 2003 à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne afin de bénéficier d'un accompagnement humain, technique et financier dans la maîtrise foncière nécessaire à tout projet d'aménagement, **après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné pour siéger à l'Assemblée Générale de l'établissement public foncier Smaf :**

DELEGUE TITULAIRE :

- REDON Norbert, conseiller municipal – 5 Chantagrèle – 63490 Condat lès Montboissier

SUPPLEANT :

- SICARD Patrick, conseiller municipal – 11 Pissis - 63490 Condat lès Montboissier

***N.B.** : Depuis décembre 2019, les délégués au sein de l'assemblée générale de l'EPF Smaf sont désignés par l'EPCI parmi ses membres. De ce fait, c'est le Conseil communautaire qui désignera les délégués à l'EPF Smaf.*

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

« Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné un correspondant défense ayant un rôle d'information entre le Ministère de la Défense et la population ; il s'agit de :

DELAIR Corinne, Maire – 3 Pissis - 63490 Condat lès Montboissier

DESIGNATION D'UN REFERENT VOIRIE FORESTIERE

« Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné un

référent voirie forestière afin de suivre les questions relatives à la voirie et à l'exploitation forestière ; il s'agit de :

RIGOULET Denis, 2e adjoint – 1 Le Logis Bas - 63490 Condat lès Montboissier

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

« Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné un référent ambroisie ayant pour mission la gestion et la surveillance de la présence d'ambroisie sur la commune ainsi que l'information du public ; il s'agit de :

DURAGNON Christian, 1er adjoint – 13 route d'Echandelys 63490 Condat lès Montboissier

ETUDE PATRIMONIALE ET DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

L'étude du patrimoine et diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable a été confiée au bureau d'études C2EA/Somival Ingénierie pour un montant total HT de 26 910 €.

Cette mission fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau (50 %) et du Conseil Départemental (30 %).

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal nouvellement élu réuni le 29 juin 2020 a retenu l'entreprise COLAS – 63360 Gerzat, entreprise la mieux disante, pour exécuter les travaux de voirie communale – programme 2020 qui concerne le chemin du croisement d'Echaffoy au château de Meydat (2ème phase) pour un montant HT de 34 660 €. Ce programme est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 25 %.

De plus, en juin, 10 tonnes de colpatch ont été épandues sur la plupart des chemins qui présentaient des « nids de poules » à faire disparaître.

ANNULATION DU LOYER COMMERCIAL DU RESTAURANT CHEZ MARTHE PENDANT 3 MOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre restaurateur M. Romeuf Nicolas a été contraint de fermer sa salle de restaurant pendant le confinement dû à la crise sanitaire. Il a maintenu la vente de presse et tabac et effectuer le service de »plats à emporter » avec le soutien de la clientèle locale. Malgré tout, afin de sauvegarder son activité, il a demandé à bénéficier d'une annulation de ses loyers de mars à juin 2020 lui permettant ainsi de sauvegarder son activité.

Le Conseil Municipal nouvellement élu, à l'unanimité, a décidé d'annuler les loyers de mars, avril, mai et juin 2020 de M. Romeuf Nicolas pour son restaurant.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les habitants qui bénévolement et spontanément nous ont aidés :

- à reboucher les trous de la voirie communale ;
- à monter les nouveaux meubles de la bibliothèque ;
- à rénover la porte de l'église !

CA SE PASSE CHEZ NOUS !

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 - DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le recensement des habitants de la commune aura lieu **du 21 janvier au 20 février 2021.**

Le Conseil Municipal nouvellement élu a désigné Madame Charlotte DURAGNON, adjoint technique comme agent recenseur qui réalisera la collecte pour le recensement de population de l'année 2021. Charlotte l'a déjà effectué en 2016.

ECOLE

« L'année scolaire se termine à l'école de Condat bouleversée en partie par la crise sanitaire. L'institutrice a dû s'adapter rapidement par le biais d'internet pour assurer la continuité des cours.

Plusieurs projets ont quand même pu être réalisés :

-une animation autour du recyclage avec des intervenants qui ont expliqué l'importance du tri ; ils ont fabriqué du papier recyclé avec les enfants et ont installé un nouveau composteur ;

-une bourse aux jouets et vêtements a été organisée par l'APE à Condat ;

-comme chaque année, une tripe organisée « Chez Marthe » avec l'aide très généreux de Nicolas et des parentes d'élèves. Ce même jour a eu lieu la vente de décorations de Noël et de chocolats confectionnés par les enfants et nos trois drôles de dames Coralie (l'institutrice), Charlotte (l'ATSEM) et Céline (la cantinière) !

-un spectacle de Noël, la rencontre avec le Père Noël, les cadeaux et surtout une journée avec l'école d'Echandelys dans l'esprit de Noël ;

-les enfants ont, le temps d'une journée, ouvert « La petite boulangerie » avec l'aide de nos boulangers David et Pierre ; ils ont fabriqué meringues, brioches en forme de petits bonhommes et du pain qu'ils ont vendu le soir même aux parents.

17 élèves animent notre charmante petite école, 5 viendront leur prêter main forte et 7 continueront leur scolarité à Echandelys. »

David POMEL

FLEURISSEMENT

Cette année encore, notre commune va participer au concours « Ma Commune au Naturel » pour un département éco-responsable organisé par le Département du Puy-de-Dôme.

Cette opération continuera car nous avons encore beaucoup de progrès à faire pour améliorer notre cadre de vie à moindre coût et en respectant le « zéro phyto ».

Nous comptons sur les condatois et condatoises pour rendre notre cadre de vie plus agréable encore et vous remercions de poursuivre cette démarche.

RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS TRI DES DECHETS

Cette année, il est prévu d'organiser un ramassage gratuit d'encombrants au mois d'**AOUT 2020.**

Ce ramassage sera effectué par les employés communaux, en priorité pour les personnes dans l'incapacité de le faire elles-même.

Contactez la Mairie au 04.73.72.10.19 ou par mail et donner la liste de ce qu'il y a à emmener ! Pensez à préciser les objets à transporter quand vous contacterez le secrétariat de Mairie pour vous faire connaître.

Il est essentiel de trier les déchets. Plusieurs points de collecte sont en place pour la commune et les déchetteries (Saint Germain l'Herm, Cunlhat,…) vous accueillent selon leurs jours et heures d'ouverture respectifs. **Les dépôts sauvages sont strictement interdits.**

COLLECTE DE BACHES PLASTIQUES

La collecte des bâches plastiques agricoles, des films d'enrubannage, des ficelles et filets

organisée par la Chambre d'Agriculture qui devait avoir lieu en avril 2020 est reportée au **8 septembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30**.

Des bennes seront mises à disposition par le SIVOM et des agriculteurs seront présents sur le site de la Côte pour assurer la collecte.

RENDEZ-VOUS POUR LE COMPOSTAGE LE 12 SEPTEMBRE 2020 A CONDAT !

UNE FORMATION COMPOST
À CONDAT LES MONTBOISSIER

Nom : Prénom :
Adresse :
Commune : Code Postal :
Téléphone :
E-mail :

Je souhaite participer à la formation "*Compost*" d'une heure et m'équiper gratuitement d'un composteur.
Limité à 1 / foyer sur la période 2020-2025. Le bioseau est fourni avec le composteur.

PETIT MODÈLE :
- Foyer : ≤ 3 personnes
- Terrain : ≤ 500m²

GRATUIT
300 L
345 L
❑ En bois ❑ En plastique

GRAND MODÈLE :
- Foyer : ≥ 4 personnes
- ou Terrain : ≥ 500m²

GRATUIT
600 L
620 L
❑ En bois ❑ En plastique

ATTENTION : Il vous sera possible de changer de choix de composteur après la formation. Cependant, vous devrez OBLIGATOIREMENT venir le récupérer par vos propres moyens à AMBERT.

Je participe à la formation du Samedi 12 Septembre :
(rendez-vous devant votre mairie)
❑ De 09h00 à 10h00 ❑ De 10h30 à 11h30
Rendez-vous sur ambertlivradoisforez.fr
Pour choisir une autre date de formation sur la commune d'AMBERT.

À RETOURNER AVANT LE 04/09/2020 À L'ADRESSE :
MAIRIE DE CONDAT-LES-MONTBOISSIER, LE BOURG, 63460 CONDAT-LES-MONTBOISSIER
OU PAR MAIL : compost@ambertlivradoisforez.fr - CONTACT : 04 73 82 76 91

TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31/12/2020.
Les réservations peuvent se faire directement sur ambertlivradoisforez.fr
A partir du 1er avril 2020, les composteurs peuvent être mis à disposition gratuitement (sous condition) ou achetés.
Le lieu de formation et de récupération des composteurs sera dans les locaux de la communauté de communes Ambert Livradois Forez - 213 rue Anna Rodier - 63600 AMBERT

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

MANIFESTATIONS 2020

JEUDI 16 JUILLET :
Balade de la Clémentine à 9 h 30 –distance : 6 kms – durée : 3 h 30 – départ : place de l'église – pique-nique tiré du sac en fin de balade

SAMEDI 1er AOUT :
Festival du Haut Livradois organisé par l'ADACL de Saint Germain l'Herm (voir programme ci-joint).

Consignes :

- port du masque obligatoire
- apporter votre petit siège pliant aux concerts
- le service et les paiements se font à table
- l'accès au comptoir est fermé
- respecter les distances d'un mètre
ATTENTION des lieux peuvent changer, nous envoyons les informations sur le site et le facebook régulièrement !

VENDREDI 21 AOUT :
Barbecue organisé par la commune au terrain de boules animé par Mister Tambourine **de 19 h à minuit.**

DU 21 AU 28 AOUT :
Nous avons la joie et l'honneur de vous proposer **l'exposition Hommage à l'écrivain Georges GROS** proposée & organisée par la Mairie de Condat & Delphine Aguilera à la salle des fêtes (voir article ci-joint).

PAROISSE SAINT AUSTREMOINE AU PAYS D'ISSOIRE

Programme des célébrations de l'été 2020

Les contraintes de sécurité sanitaire, telles qu'elles sont en vigueur au moment où nous bouclons ce numéro de Par les Chemins, font que nous ne pouvons pas programmer les messes que nous célébrions chaque année dans les différentes communes de la paroisse à l'occasion de fêtes patronales.

Aussi, le programme que nous publions est celui des messes que nous sommes sûrs de pouvoir assurer et uniquement dans les églises où nous célébrons habituellement le dimanche et qui sont aménagées pour répondre à ces contraintes sanitaires.

Si les consignes changent en cours d'été, nous pourrons envisager de modifier ou compléter ce programme.

Les modifications seront indiquées sur le site de la paroisse (**https://paroissesaintaustremoineaupaysdissoire.fr**) ou sur le site de Messes info (**https://messes.info**).

Ces horaires sont donnés pour les mois de juillet et août.

Samedi : messe à 18 h 30 à Sauxillanges.

Dimanche : messe à 9 h 30 à Coudes, à 11 h à Issoire.

Les horaires des messes à Saint-Germain-l'Herm seront précisées au fur et à mesure des semaines.

En vous priant d'excuser ces incertitudes, nous vous assurons que nous ferons le maximum pour que tous les fidèles, paroissiens habituels, touristes ou personnes de passage puissent être accueillies dans nos églises.

Jean-Louis Vincent, curé

Soirée annuelle pour les habitants de Condat – 2020

INVITATION

Nous vous attendons le vendredi 21 août pour une soirée rien que pour vous !!! Au programme, barbecue pour les habitants de la commune et concert de Mister Tambourine !!! Et une surprise pour l'apéritif !!!
Nous vous donnons rdv à partir de 19h sur le terrain de pétanque,

La Municipalité prenant en charge les achats de viande,

Merci à chacun des participants de porter au choix : boissons, entrées et (ou) desserts …

A bientôt !!

Envie de vous investir dans la vie locale ?

A tous ceux qui seraient intéressés pour faire partie d'une association pour la mise en place d'évènements culturels ou festifs sur Condat,
merci d'envoyer un mail à krystel.vautrin@laposte.net

Les horaires de Mairie d'ouverture au public restent inchangés :
les LUNDI et JEUDI matins de 9 h à 12 h.

La permanence du Maire ou des adjoints est assurée sur RENDEZ-VOUS les SAMEDIS matins.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME
DU 27 JUILLET AU 14 AOUT 2020
REOUVERTURE LE LUNDI 17 AOUT

BON A SAVOIR …

TELETRAVAIL AU BUREAU DE VOTE OUVERT A TOUS

La salle du bureau de vote, située au rez de chaussée de la Salle des Fêtes, sera ouverte cet été **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h** pour permettre aux habitants de continuer à télé-travailler. Vous pouvez vous faire connaitre auprès de Madame le Maire au 06.37.57.37.38.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC- REOUVERTURE

Pour une aide aux démarches administratives en ligne ou une recherche d'informations sur un service public (CAF, MSA, AMELI, CARSAT, Pôle Emploi, Mission locale, Agence d'intérim, ADIL, ANAH, CIDFF, Covoiturage…)

A FOURNOLS
TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS
DE 9 h 30 à 12 h ET DE 13 h à 16 h
Tel : 04.73.95.23.44
Msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr

PREVENTION DES FEUX DE FORET

Pour rappel, **les feux suivants sont interdits toute l'année :**
-le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles
-le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers y compris les déchets verts dits de jardin des particuliers.
Pendant la période du 1er juillet au 30 septembre, l'écobuage (débroussaillement et élimination des broussailles et résidus de cultures sur pied) **et le brûlage des déchets végétaux agricoles ou assimilés** constitués de résidus de cultures ou autres végétaux coupés et difficilement biodégradables, broyables ou évacuables, issus de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage) **sont interdits** dans la totalité du département, sans aucune possibilité de dérogation auprès du Maire de la commune ou du Préfet.

Les feux suivants sont autorisés toute l'année sous réserves, entre autres, de respecter une distance de recul de 200 mètres des bois, forêts, plantations et landes :
-feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
-travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques,
-artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards).

INFORMATIONS DIVERSES

-CONCOURS PHOTO :

Dans la continuité des actions menées dans le cadre de la démarche Pep's, **la Communauté de communes Ambert Livradois Forez** organise à partir de ce lundi 29 juin et jusqu'au 4 septembre 2020, un concours photo sur leurs réseaux sociaux Facebook et Instagram pour la deuxième année consécutive. Le but est simple : montrer les pépites reflétant les atouts et les richesses d'Ambert Livradois Forez à travers le regard des habitants. Ainsi, l'ensemble de la population et les visiteurs sont invités à participer au concours pour montrer leur vision positive et vivante du territoire.

-COVOITURAGE SOLIDAIRE :

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez lance un nouveau service de mobilité. En effet, depuis le 1er février une solution de covoiturage solidaire et de déplacement à la demande ouverte à tous est proposée par le dispositif « ATCHOUM ».

Comment ça marche ? Ce dispositif est adapté pour des courts trajets et prévoit d'aller chercher les personnes chez elles et non à un point de rendez-vous.

Pour cela rien de plus simple, il suffit de faire la demande de déplacement par le biais du centre d'appels téléphoniques ou de la plateforme internet www.atchoum.eu.

Et pour payer alors ? Des tickets mobilité permettront à ceux qui ne peuvent, ou ne veulent pas régler, par carte bancaire de payer leur déplacement en les achetant directement auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ou des Maisons des Services au Public (MSAP) du territoire.

Déclaration annuelle de ruches :
Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.
Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).

-ANNONCE :

"Jeune couple avec enfant habitant à Condat Les Montboissier recherche terrain (constructible ou susceptible de l'être) avec ou sans grange, de 3000m²minimum, sur Condat et les communes avoisinantes, pour habitation et projet d'atelier de menuiserie et assistante maternelle. tel: 0664809599 ou 0688826332"